



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de l'aménagement du territoire**

Le vendredi 25 mai 2007 — Vol. 40 N° 1

Élection du président et de la vice-présidente

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'aménagement du territoire

Le vendredi 25 mai 2007 — Vol. 40 N° 1

Table des matières

Élection du président, M. Claude L'Écuyer	1
Élection de la vice-présidente, Mme Charlotte L'Écuyer	1

Intervenants

M. Michel Bissonnet, président de l'Assemblée
M. Claude L'Écuyer, président de la commission

Mme Danielle Doyer
M. Raymond Francoeur
M. Tony Tomassi

Le vendredi 25 mai 2007 — Vol. 40 N° 1

Élection du président et de la vice-présidente

(Onze heures trente-huit minutes)

Le Président (M. Bissonnet): Alors, nous en sommes à la Commission de l'aménagement du territoire. Est-ce que les membres sont assis et sont ici? O.K.

Alors, je déclare ouverte la séance de la Commission de l'aménagement du territoire. Le mandat de cette séance est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection de la présidence et à la vice-présidence de cette commission.

Je rappelle la procédure. Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé, le 23 mai 2007, que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement. Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection du président, M. Claude L'Écuyer

Je suis prêt à recevoir les propositions pour le poste de président.

Une voix: Là, s'ils n'ont pas personne, on va en proposer un.

Le Président (M. Bissonnet): Non, mais ça vient de l'opposition officielle. Est-ce que vous avez une proposition à faire?

Mme Doyer: ...parce qu'on va en proposer un.

Le Président (M. Bissonnet): Ah bon! Alors, je vais suspendre les travaux. Ça vous prend un député. Je vais revenir.

(Suspension de la séance à 11 h 39)

(Reprise à 11 h 43)

Le Président (M. Bissonnet): Alors, je déclare la Commission de l'aménagement du territoire... Nous revenons à la procédure que nous avons déjà entamée. Alors, je suis prêt à entendre les propositions pour le poste de président. M. le député de Portneuf.

M. Francoeur: Merci, M. le Président. Alors, je fais motion pour que le député de Saint-Hyacinthe soit nommé président.

Le Président (M. Bissonnet): Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Une voix: ...

Le Président (M. Bissonnet): Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Une voix: Oui.

Le Président (M. Bissonnet): Oui. Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Une voix: Oui.

Le Président (M. Bissonnet): Adopté. Donc, je déclare avec plaisir M. le député de Saint-Hyacinthe président de la Commission de l'aménagement du territoire.

Je vous invite à venir élire votre président, M. le Président.

Élection de la vice-présidente, Mme Charlotte L'Écuyer

Le Président (M. L'Écuyer): Je remercie les membres de la commission. Puis je suis prêt à recevoir les candidatures à titre de vice-président de la commission, s'il vous plaît.

M. Tomassi: Bonjour, M. le Président. Alors, conformément à l'article 134 du règlement de l'Assemblée nationale, je propose que Mme...

Des voix: ...

M. Tomassi: ... — un peu de calme, là — Charlotte L'Écuyer, députée de Pontiac, soit élue vice-présidente de la Commission de l'aménagement du territoire.

Le Président (M. L'Écuyer): Est-ce qu'il y a des gens qui demandent le vote?

Une voix: ...

Le Président (M. L'Écuyer): De consentement? Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Une voix: Bien sûr.

Le Président (M. L'Écuyer): Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Une voix: ...

Le Président (M. L'Écuyer): Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Une voix: Bien sûr.

Le Président (M. L'Écuyer): Alors, je déclare donc la députée de Pontiac élue vice-présidente de la Commission de l'aménagement du territoire.

Alors, on va ajourner la séance sine die. Les travaux de la commission sont ajournés sine die.

(Fin de la séance à 11 h 45)